



LOGEMENTS ETUDIANTS :

Pièces à fournir pour la constitution du dossier :

DEMANDEUR

- **PIECE D'IDENTITE**
 - Recto verso de la carte d'identité
 - Ou recto verso de la carte de séjour
 - Ou Visa avec validité de plus de 3 mois + passeport

- **CARTE ETUDIANT**
 - Dernière carte étudiante
 - Ou dernier certificat de scolarité
 - Ou justificatif d'acceptation d'enseignement supérieur (capture d'écran parcours sup)

- **IMPOT**

Si étudiant n'est pas rattaché au foyer fiscal des parents ou si étudiant vient de l'étranger (année N-2) :

- Recto verso de l'avis d'imposition N-2
- Ou attestation manuscrite sur l'honneur de non-imposition
- Ou justificatif des impôts de non déclaration en France

Si étudiant est toujours rattaché au foyer fiscal des parents :

- Attestation manuscrite de rattachement au foyer fiscal des parents + recto verso de l'avis d'imposition N-2

- **RESSOURCES DE L'ETUDIANT**

- Dernière notification de bourse ou justificatif de la demande de bourse
- Ou/et contrat de travail + derniers bulletins de salaire

- **LOGEMENT ACTUEL**

Si étudiant est locataire

- Les 3 dernières quittances de loyer

Si étudiant est hébergé

- Attestation manuscrite d'hébergement avec la pièce d'identité

- **RIB**

- Un Relevé d'Identité Bancaire ou postal (Iban)



GARANTS

Pour les étudiants majeurs et ne pouvant pas avoir de garant familial

- **GARANTIE VISALE**
 - Le justificatif du Visa certifié d’ACTION (se connecter sur visale.fr pour effectuer la demande de visa)

OU

Pour les étudiants non boursiers : un membre de votre famille

- **GARANTIE FAMILIALE**
 - L’imprimé d’engagement de caution dûment complété et signé sur les deux pages
 - Recto-verso de la carte nationale d’identité
 - Recto verso de l’avis d’imposition N-2
 - Les 3 derniers bulletins de salaire
 - Justification de domicile de moins de trois mois
 - Relevé d’Identité Bancaire ou postal (Iban)